



VILLE D'ANDENNE



LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE & ÉCHEVINS DE LA VILLE D'ANDENNE,

Vu la demande en date du 14 courant par laquelle le sieur
CAMILLE RENARD-CREFCOEUR, domicilié à Andenne, sollicite l'auto-
risation de pouvoir établir une briqueterie permanente sur un
terrain cadastré Son.G.N° 282 a, de cette commune;

Vu l'Arrêté Royal du 14 avril 1924;

ARRÊTE :

Cette affaire sera soumise à une enquête de commodo et incommodo.

Les personnes qui auraient des observations ou oppositions à faire, sont
priées de se présenter au secrétariat communal, le 30 janvier 1930
entre 17 et 18 heures.

14 16

Andenne, le 14 janvier 1930

Par le Collège :

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

